

ATTRIBUTIONS DE MARCHÉS

A2021C10691

Avis d'attribution



Coublevie

Identification de l'organisme acheteur :
COMMUNE DE COUBLEVIE - Mme Adrienne
 PERVES, Maire - BP 2 - 38500 COUBLEVIE - Tél : 04
 76 05 15 39 - mël : compta@coublevie.fr -
 web : <http://www.coublevie.com/>

**Objet : Aménagements pour l'ouverture du Parc d'Orgeoise à
 Coublevie - phase 2.**

Nature du marché : Travaux.

Procédure adaptée.

Attribution du marché

LOT N° 2 - Bétons décoratifs

Date d'attribution : 03/12/21 - Marché n° : 89 SOLS ALPES, 36 allée
 de l'Emporey, 38113 Veurey-Voroize - Montant indéfini

LOT N° 3 - Aménagements paysagers et réseaux

Date d'attribution : 03/12/21 - CHOLAT JARDINS, 875 CHEMIN DE
 LA CASSINE, 73000 Chambéry - Montant indéfini

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur
<https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>

Envoi à la publication : 14 décembre 2021.

A2021C10699

Avis d'attribution



Coublevie

Identification de l'organisme acheteur : **COMMUNE
 DE COUBLEVIE** - Mme Adrienne PERVES, Maire - BP
 2 38500 COUBLEVIE - Tél : 04 76 05 15 39 - mël :
 compta@coublevie.fr - web : <http://www.coublevie.com/>

Objet : Réhabilitation de la Halle Charminelle.

Référence acheteur : 2021M09.

Nature du marché : Travaux.

Procédure adaptée.

Classification CPV : Principale : 45223220 - Travaux de gros oeuvre

Attribution du marché

LOT N° 1 -GROS OEUVRE-DEMOLITIONS

Date d'attribution : 03/12/21- 3A CONSTRUCTION, 11 RUE JOSEPH
 CHASSIGNEUX, 38470 VINAY - Montant indéfini

LOT 03 - CHARPENTE BOIS-OSSATURE BOIS

Date d'attribution : 07/12/21 - SARL PAUL BROCHIER, 1251 ROUTE
 DU VIEUX MOULIN, 3885 BILLIEU - Montant indéfini

LOT 04 - ELECTRICITE

Date d'attribution : 03/12/21 - UNIXIA, 440 ROUTE DU MOLLARD
 BOURCIER, 38140 RIVES - Montant indéfini

LOT 05 - MANOEUVRE DE PORTE

Date d'attribution : 07/12/21 - SAS TAMBE, 608 RUE DENIS PAPIN,
 73290 LA MOTTE SERVOLEX - Montant indéfini

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur
<https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>

Envoi à la publication : 15 décembre 2021.

AVIS ADMINISTRATIFS

A2021C10618

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

sur le projet de modification statutaire de
 l'Association Syndicale de Lancey à Gières,
 chargée de l'entretien des cours d'eau sur Domène, Gières,
 Murianette, Le Versoud, Villard Bonnot en vue de la prise de
 compétence GEMAPI par Grenoble Alpes Métropole et par
 la Communauté de Communes Le Grésivaudan
 du 13 décembre 2021 au 20 janvier 2022

Les Associations Syndicales de propriétaires (AS) sont des établis-
 sements publics créés par le Préfet afin de lutter contre les consé-
 quences des crues de l'Isère depuis le 19^e siècle. Elles sont animées
 par des propriétaires bénévoles. Les travaux effectués sont possibles
 grâce à la redevance prélevée auprès des membres qui mutualisent
 les moyens matériels et financiers nécessaires pour protéger leurs
 propriétés.

La loi « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation
 des Métropoles » (MAPTAM) de 2014 a créé une compétence obliga-
 toire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des
 Inondations – GEMAPI - attribuée aux communes avec transfert au-
 tomatisé aux intercommunalités. La réforme instaure à ce titre une
 nouvelle taxe facultative pour l'exercice de cette compétence. Les AS
 ont dès lors choisi de recentrer leur mission sur le drainage de la
 plaine (canaux et fossés) et l'entretien courant des cours d'eau (non
 structurant) dont la responsabilité incombe toujours aux riverains.

Les propriétaires ont été consultés par écrit et un vote majoritaire s'est
 dégagé en vue de la modification de sa mission. Au terme d'une en-
 quête publique, la modification des statuts fera l'objet d'une décision
 du préfet de l'Isère.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête
 en version papier déposé en mairies de Domène, Gières, Murianette,
 Le Versoud, Villard Bonnot ainsi qu'aux bureaux de l'Union des AS à
 l'adresse ci-dessous. Ou en version numérique sur le site de l'Etat :
[www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-en-
 quetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets, de
 l'Union www.union-des-as38.fr](http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets-de-l-Union-wwww.union-des-as38.fr) ou des communes concernées.

Afin de pouvoir consigner ses observations, **le public pourra dépo-
 ser ses commentaires :**

- sur un registre papier en mairie de Domène, Murianette, Le Ver-
 soud
- sur le registre numérique dématérialisé sur ce lien :
www.registre-dematerialise.fr/2610
- par courriel enquete-publique-2610@registre-dematerialise.fr
- par correspondance au commissaire enquêteur au 2, chemin des
 marronniers - 38100 Grenoble en mentionnant « Enquête publique
 Lancey à Gières – à l'attention du commissaire enquêteur ».

Elles y sont tenues à la disposition du public et sont consultables et
 communicables aux frais de la personne qui en fait la demande
 pendant toute la durée de l'enquête.

M. Claude CARTIER est désigné par le Tribunal Administratif en
 qualité de commissaire enquêteur pour procéder à ladite enquête, il
 tiendra des permanences :

en mairie du Versoud :

le lundi 13 décembre de 15h à 17h

en mairie de Murianette :

le lundi 10 janvier de 14h à 16h

en mairie de Domène :

le jeudi 20 janvier de 14h à 16h

Un mois après la fin de l'enquête, **les rapport et conclusions du
 commissaire enquêteur** seront tenus à la disposition du public, en
 mairie de chaque commune du périmètre.